

Groupe de travail sur l'étude d'impact
Rencontre du 6 décembre 2022



Produit par :



Document de travail (pour validation des membres)

TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil et mot de bienvenue.....	4
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	4
3.	Retour sur la rencontre de création.....	4
4.	Déroulement des activités thématiques et méthodologie de l'étude d'impact.....	5
4.	Climat sonore.....	5
5.	Pause.....	8
6.	Qualité de l'eau.....	8
7.	Milieux humides et hydriques.....	9
8.	Varia.....	9
9.	Fin de la rencontre.....	10

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par la Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

DÉTAILS															
DATE, HEURE	6 décembre 2022, 18h30 à 21h00														
LIEU	543 av. St-Alphonse, Saint-Bruno - Rencontre hybride														
ORDRE DU JOUR	<table border="0"> <tr> <td>1. Mot de bienvenue</td> <td>8. Qualité de l'eau souterraine, des eaux de surface et hydrologie</td> </tr> <tr> <td>2. Adoption de l'ordre du jour et tour de table</td> <td>9. Milieux humides et hydriques</td> </tr> <tr> <td>3. Retour sur la rencontre de création du Groupe de travail et actions de suivi</td> <td>10. Conclusion des échanges sur les thématiques et prochaine rencontre</td> </tr> <tr> <td>4. Déroulement des ateliers thématiques</td> <td>11. Varia</td> </tr> <tr> <td>5. Méthodologie de la mesure des impacts</td> <td>12. Fin de la rencontre</td> </tr> <tr> <td>6. Climat sonore</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7. Pause</td> <td></td> </tr> </table>	1. Mot de bienvenue	8. Qualité de l'eau souterraine, des eaux de surface et hydrologie	2. Adoption de l'ordre du jour et tour de table	9. Milieux humides et hydriques	3. Retour sur la rencontre de création du Groupe de travail et actions de suivi	10. Conclusion des échanges sur les thématiques et prochaine rencontre	4. Déroulement des ateliers thématiques	11. Varia	5. Méthodologie de la mesure des impacts	12. Fin de la rencontre	6. Climat sonore		7. Pause	
1. Mot de bienvenue	8. Qualité de l'eau souterraine, des eaux de surface et hydrologie														
2. Adoption de l'ordre du jour et tour de table	9. Milieux humides et hydriques														
3. Retour sur la rencontre de création du Groupe de travail et actions de suivi	10. Conclusion des échanges sur les thématiques et prochaine rencontre														
4. Déroulement des ateliers thématiques	11. Varia														
5. Méthodologie de la mesure des impacts	12. Fin de la rencontre														
6. Climat sonore															
7. Pause															
REPRÉSENTANTS Sur place En ligne	<table border="0"> <tr> <td>› Pascal Thivierge</td> <td>› Alexandra Dupéré</td> </tr> <tr> <td>› Claudia Gobeil</td> <td>› Fanny Gilbert</td> </tr> <tr> <td>› Marc-Olivier Gagné</td> <td>› Sebastien Sheehy</td> </tr> <tr> <td>› Céline Gagnon</td> <td></td> </tr> <tr> <td>› Serge Pilote</td> <td></td> </tr> </table>	› Pascal Thivierge	› Alexandra Dupéré	› Claudia Gobeil	› Fanny Gilbert	› Marc-Olivier Gagné	› Sebastien Sheehy	› Céline Gagnon		› Serge Pilote					
› Pascal Thivierge	› Alexandra Dupéré														
› Claudia Gobeil	› Fanny Gilbert														
› Marc-Olivier Gagné	› Sebastien Sheehy														
› Céline Gagnon															
› Serge Pilote															
RMR	<table border="0"> <tr> <td>› Lisa Gauthier</td> <td>› Mélanie Simard</td> </tr> <tr> <td>› Tony Côté</td> <td></td> </tr> </table>	› Lisa Gauthier	› Mélanie Simard	› Tony Côté											
› Lisa Gauthier	› Mélanie Simard														
› Tony Côté															
SNC	› Jean-François Aubin														
TRANSFERT	› Élisabeth Lévesque › Mathieu Gilbert														

FAITS SAILLANTS	
ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉS	› Questionnement sur la considération du niveau sonore en villégiature en comparaison au milieu urbain
ACTIONS DE SUIVIS ET ENGAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> › Présenter une diapositive sur les nouveaux dispositifs de prévention des incendies › Végétaliser les secteurs ou chemins inutilisés.

1. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Début de la rencontre à 18h33

Elisabeth Levesque se présente. Elle demande aux participants de se présenter pour faciliter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour validé se trouve dans la section « Détails » de l'introduction du compte rendu.

3. RETOUR SUR LA RENCONTRE DE CRÉATION

Élisabeth Levesque passe la parole à Mathieu Gilbert pour résumer les échanges et les décisions prises lors de la dernière activité.

Actions de suivi :

- › Lors de la rencontre précédente, les participants ont soulevé qu'il serait pertinent d'avoir un représentant de citoyens préoccupés par la présence de goélands dans la baie Cascouia du Lac Kénogami. L'invitation à se joindre au comité a été faite à M. Michel Bergeron de l'Association pour la protection du lac Kénogami, qui a accepté.

QUESTIONS	RÉPONSES
INTERVENTION 1.	
Quand vous parlez du milieu, vous parlez de qui?	Quand on parle de milieu pour l'étude d'impact, on parle du milieu naturel et du milieu humain.
Vous dites que les commentaires du milieu ont été pris en considération, mais je ne crois pas que ce soit le cas.	Les citoyens et les citoyennes ont notamment la possibilité de s'exprimer lors des audiences publiques. Le BAPE prend en considération l'Étude d'impact, qui inclut un processus de consultations publiques, les mémoires et l'information reçue lors des audiences et émettent des recommandations au ministère de l'Environnement. Le ministère ne fait pas d'études ni de consultations lui-même. S'il juge qu'une étude ou qu'une consultation n'est pas conforme ou insuffisante, il en fait part au promoteur.
Donc le ministère va travailler avec les documents que vous lui remettez et si c'est conforme, ils vont baser leur décision là-dessus.	C'est exact, c'est la procédure et nous nous conformons à celle-ci.

4. DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS THÉMATIQUES ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

M. Jean-François Aubin de SNC Lavalin présente le déroulement des activités à venir et la méthodologie utilisée pour l'étude d'impact.

Toute l'information, incluant les tableaux et les schémas explicatifs en lien avec cette section est disponible dans la présentation en annexe #1 du présent compte rendu.

QUESTIONS	RÉPONSES
INTERVENTION 2.	
Est-ce que les préjudices pour le climat sonore dans un milieu de villégiature, les milieux naturels sont les mêmes que dans un milieu urbain?	Nous allons aborder ce volet et répondre à cette question très rapidement dans l'atelier qui suit.

Actions de suivis et engagements

- › Questionnement sur la considération du niveau sonore en villégiature en comparaison au milieu urbain

4. CLIMAT SONORE

M. Jean-François Aubin présente le volet du climat sonore en lien avec l'étude d'impact sur l'environnement.

Il explique les différents points de mesure et leur raison d'être.

Toute l'information, incluant les tableaux et les schémas explicatifs en lien avec cette section est disponible dans la présentation en annexe #1 du présent compte rendu.

Bonification demandée	
Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Avis envoyés aux plus proches résidents avant le début des travaux de dynamitage afin que l'événement sonore inévitable soit à tout le moins prévisible, ce qui permettrait d'atténuer l'impact. - Diminution du bruit des avertissements de dynamitage dans la mesure du possible tout en considérant la sécurité des employés (nombres de signaux d'avertissements). - Utiliser des tapis d'atténuation pour diminuer les impacts du dynamitage.
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Le bruit lié à l'utilisation de la pyrotechnie devrait être comptabilisé dans l'étude d'impact sur l'environnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'effet des vibrations du compacteur à déchets devrait être mesuré. - Campagne de mesure sonore dès l'an 1 de l'agrandissement.
Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer l'ajout de végétation comme mesure d'atténuation du son lors des travaux de fermeture du site.

QUESTIONS	RÉPONSES
INTERVENTION 3.	
Connaissez-vous déjà le niveau sonore à chacun des points de mesure sur la carte?	Oui, nous avons les résultats. Ceux-ci seront présentés dans la prochaine séquence.
INTERVENTION 4.	
Vous parlez des bruits d'impacts comme les claquements de panneau, mais prenez-vous en considération les bruits continus?	Tous les bruits sont considérés dans le modèle.
INTERVENTION 5.	
Sommes-nous en mesure de déterminer ce que l'écart en décibels représente dans les deux cas?	Le projet ne prend pas en considération le niveau sonore avant l'ouverture du LET. L'augmentation mesurée est en comparaison avec ce qui est vécu au niveau des opérations dans les dernières années. Pour qu'un impact sonore soit perceptible de façon significative pour l'oreille humaine, l'écart doit être de plus de 3 dB.
INTERVENTION 6.	
J'aimerais connaître la différence entre le point de mesure R9 et le lac Marco. Est-ce que le R9 considère le bruit de l'autoroute?	La différence au R9 est le passage des camions dans le chemin d'accès du LET. C'est ce qui explique que les niveaux sonores sont plus bas au lac Marco par rapport aux lots situés au bord du chemin d'accès. La station de mesure R9 prend en considération l'exposition directe au passage des camions alors que celle du lac Marco non.
INTERVENTION 7.	
Quand on voit des écarts sonores de 1 dB, croyez-vous que ces augmentations soient perceptibles?	Les niveaux sonores sont individuels et peuvent être perçus différemment. Dans la littérature, une variation sonore de moins de 3 dB n'est pas considérée comme significative. Cependant, si des sources de bruit particulières s'ajoutent dans ce secteur, comme des alarmes de recul, le niveau sonore n'augmentera pas, mais cette source sera perçue comme dérangeante et

	devra être diminuée.
INTERVENTION 8.	
Dans vos études, avez-vous tenu compte que lors des périodes de construction il y a du dynamitage? Je ne vois pas de mesures d'atténuation du dynamitage qui vont faire que le bruit ambiant serait plus faible. Avec un rapprochement éventuel, j'ai de la misère à croire que nous atteindrons un impact faible.	Le niveau sonore mesuré c'est une chose, les bruits ponctuels dérangeants en sont une autre. Le dynamitage est considéré dans nos évaluations, mais l'événement, bien que dérangeant est court et ponctuel. Par rapport à toute la période de construction, il n'y a pas d'augmentation significative dans ce qui est présenté au ministère.
	Le dynamitage est aussi abordé dans le guide de cohabitation. Nous avons discuté avec les citoyens à savoir s'ils préféreraient avoir un gros dynamitage ou plusieurs petites phases. Quand on l'écrit dans l'étude d'impact, ça devient des engagements. C'est quelque chose qu'on va faire et nous nous assoirons avec l'entrepreneur pour lui demander comment on peut le formuler dans le devis. Nous avons un engagement de diminuer les charges tout en respectant un minimum raisonnable pour les travaux.
INTERVENTION 9.	
Est-ce qu'il y aura des pieux?	Non, il n'y a pas de construction de bâtiment de prévu.
INTERVENTION 10.	
La pyrotechnie et les bruits du compacteur à déchets ne sont pas considérés dans l'étude d'impact?	Quand nous avons fait l'évaluation des niveaux sonores, la Régie nous a dressé la liste des équipements utilisés pour la compaction des déchets. Dans le cadre de l'opération, nous devons nous assurer que les systèmes en place sont en ordre et les systèmes antibruit sont efficaces. Donc, oui ils sont pris en compte dans l'évaluation du climat sonore.

<p>Les vibrations sont aussi dérangeantes que le bruit, est-ce qu'il y a de la mitigation pour ça?</p>	<p>Les vibrations ne sont pas abordées de façon distincte dans l'opération d'un LET. Le Ministère considère les vibrations comme une nuisance importante, mais ce n'est pas demandé explicitement pour un LET.</p>
<p>INTERVENTION 11.</p>	
<p>Vous dites que vous allez faire les suivis du climat sonore réel aux 5 ans pour être responsable, mais je ne considère pas que 5 ans c'est raisonnable. Pourriez-vous expliquer la logique?</p>	<p>Le 5 ans provient de la fréquence déterminée dans le cadre de l'autorisation initiale. Pour un LET, le niveau de bruit ne fluctue pas beaucoup sur quelques années. La durée du bruit dans le temps est relativement stable. Par contre, vous avez raison de soulever le point et c'est pourquoi nous proposons une campagne de relevé sonore dès l'an 1 du site et un suivi aux 5 ans par la suite.</p>
<p>INTERVENTION 12.</p>	
<p>Pendant la phase 2, quand le site 1 sera complètement fermé, est-ce qu'il y aura des mesures de réduction du bruit d'installées sur l'ancien site?</p>	<p>Une fois que le site sera fermé aura atteint son niveau, il agira comme mur. On ne peut pas mettre d'arbres sur le dessus du site par exemple, pour ne pas percer les membranes. On met de la végétation herbacée seulement. Il pourrait être possible de végétaliser certains endroits, comme des secteurs ou des chemins qui ne seront plus utilisés.</p>

Actions de suivis et engagements

- › Végétaliser les secteurs ou chemins inutilisés.

5. PAUSE

Retour 20h07

6. QUALITÉ DE L'EAU

La RMR souligne que si des idées supplémentaires survenaient à la suite de la rencontre, il serait toujours possible de les ajouter à l'ÉIE

La présentation détaillée est disponible dans l'annexe #1.

Bonification demandée	
Construction	-

Exploitation	-
Fermeture	-
MEMBRE	QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DES MEMBRES
INTERVENTION 13.	
Est-ce que le traitement du lixiviat sera le même pour l'agrandissement que dans le site actuel?	Nous nous engageons à investir dans des membranes sacrificielles. Les membranes permettront de limiter le débit d'eau à traiter. Aussi, notre usine a une bonne capacité qui pourrait probablement être augmentée. Ce sera à valider. Il est prévu d'atteindre le débit maximum d'eau à traiter aux environs de 2040 alors nous serons à l'affût de nouvelles technologies qui pourraient être plus performantes si l'usine doit être optimisée. D'ici là, nous continuerons d'optimiser l'usine en continu.

Actions de suivis et engagements

>

7. MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

La présentation détaillée est disponible dans l'annexe #1.

Demandes d'ajouts de l'atelier

Construction	Afin de compenser la perte de milieux humides et hydriques, la Régie évaluera la possibilité d'un modèle hybride, soit une partie de compensation financière et une partie de réhabilitation dans le cadre d'un projet régional, en autant que ce soit possible de trouver des projets à réaliser dans un secteur relativement rapproché du bassin versant. Par exemple, un projet de révégétalisation de rives de cours d'eau pourrait être mis oeuvre pour compenser la perte de bandes riveraines.
Exploitation	-
Fermeture	-

QUESTION	RÉPONSE
INTERVENTION 1.	

8. VARIA

Une personne participant à l'activité souhaiterait avoir plus de détails sur les coûts liés aux deux incendies et pour les chemins d'accès.

QUESTION	RÉPONSE
INTERVENTION 1.	
Il y a un coût pour les municipalités lorsqu'il des incendies. Qui a payé les factures précédentes?	Les coûts liés aux incendies ont été assumés par la RMR en totalité

Mesures mises en place à ajouter à la prochaine rencontre.

Actions de suivis et engagements

- › Présenter les mesures mises en place suite aux incendies à la prochaine rencontre.

9. FIN DE LA RENCONTRE

ANNEXE 1

PRÉSENTATION PPT

RENCONTRE #2
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTUDE
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

6 décembre 2022



RMR
Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean





1

1


BIENVENUE !

Pour faciliter le bon déroulement de la rencontre en mode hybride...







Prendre connaissance des commandes et mettre un casque d'écoute si possible





Prendre des notes



Éliminer les distractions



Se préparer à être concentré et ne pas oublier que nous avons des gens en ligne



2

2

RÈGLES ET VALEURS D'ENGAGEMENT

- 1 Les échanges se font dans la dignité et le respect
- 2 Faire confiance au processus
- 3 Être ouvert aux nouvelles et aux vieilles idées
- 4 Permettre à tous de s'exprimer

Rôle de Transfert – Facilitation, animation, application des meilleures pratiques et prise de notes



3

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. 18h30 - Mot de bienvenue
2. 18h35 - Adoption de l'ordre du jour et tour de table
3. 18h45 - Retour sur la rencontre de création du Groupe de travail et actions de suivi
4. 18h55 - Déroulement des ateliers thématiques
5. 19h00 - Méthodologie de la mesure des impacts
6. 19h10 - Climat sonore
7. 19h45 - Pause
8. 19h55 - Qualité de l'eau souterraine, des eaux de surface et hydrologie
9. 20h20 - Milieux humides et hydriques
10. 20h45 - Conclusion des échanges sur les thématiques et prochaine rencontre
11. 20h55 - Varia
12. 21h00 - Fin de la rencontre



4

UN TOUR DE TABLE POUR COMMENCER



5

RETOUR RENCONTRE CRÉATION GROUPE DE TRAVAIL

24 mai en mode virtuel

FAITS SAILLANTS

OBJECTIF(S) DE LA RENCONTRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valider la composition du comité, le mandat, les objectifs, la méthode de travail et les statuts de fonctionnement du Groupe 2. Statuer sur le calendrier de rencontres 3. Se familiariser avec l'étude d'impact environnemental 4. Présenter les démarches complémentaires
------------------------------------	---

SUJETS D'INTÉRÊT	<ul style="list-style-type: none"> > Intrants des matières sur le site > Méthode d'analyse sonore > Application des nouvelles mesures d'atténuation au LET actuel
-------------------------	---



6

ACTIONS DE SUIVI – RENCONTRE DE CRÉATION

Items	Statut
1. Envoi d'une proposition pour les statuts de fonctionnement révisés	Fait
2. Sonder les membres et transmettre les convocations pour les prochaines rencontres	Fait
3. Explication sur l'autorisation de départ du LET	Aujourd'hui
4. Ajout aux règles de fonctionnement : la collaboration au Groupe de travail ne constitue pas un appui au projet d'agrandissement du LET.	Fait
5. Possibilité de trouver plus de représentants citoyens du village ou d'autres secteurs tout en conservant la légitimité et en respectant les règles de fonctionnement (voir lac Kénogami)	Fait
6. Présenter les méthodes d'évaluation sonores	Aujourd'hui



7

UN MOT SUR LE GUIDE DE COHABITATION

Étapes en cours et à venir

- Validation par les membres du groupe de travail
- Compilation des commentaires et modifications des membres du groupe de travail
- Approbation par le CA de la RMR
- Partage du *Guide de cohabitation* avec les voisins



8

DÉROULEMENT ATELIERS THÉMATIQUES

Thématiques abordées aujourd'hui

Climat sonore – Eau souterraine, de surface et hydrologie – Milieux humides et hydriques

- Rappel de la méthodologie d'évaluation des impacts
- Pour chaque thématique en phase construction, exploitation et fermeture
 - Notions de base et faits saillants
 - Impacts anticipés
 - Mesures d'atténuation proposées
 - Qualification des impacts après mesure d'atténuation
 - Échanges et bonifications avec les participants



9

ED0

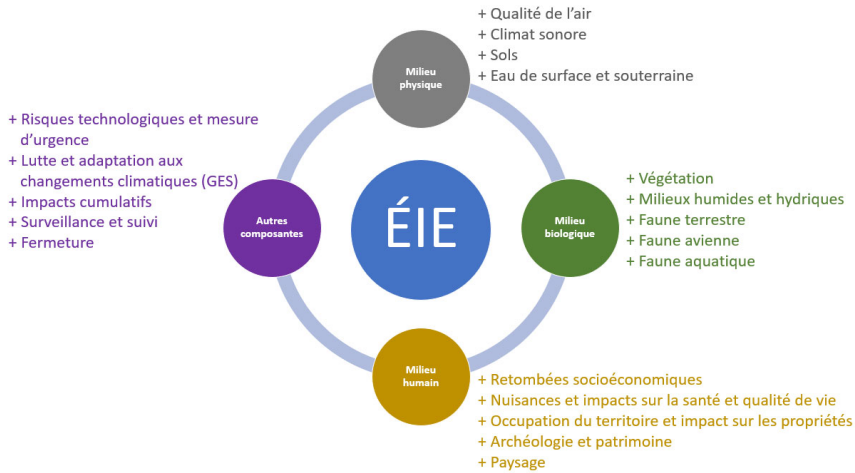
Méthodologie d'évaluation des impacts



10

Méthodologie d'évaluation des impacts

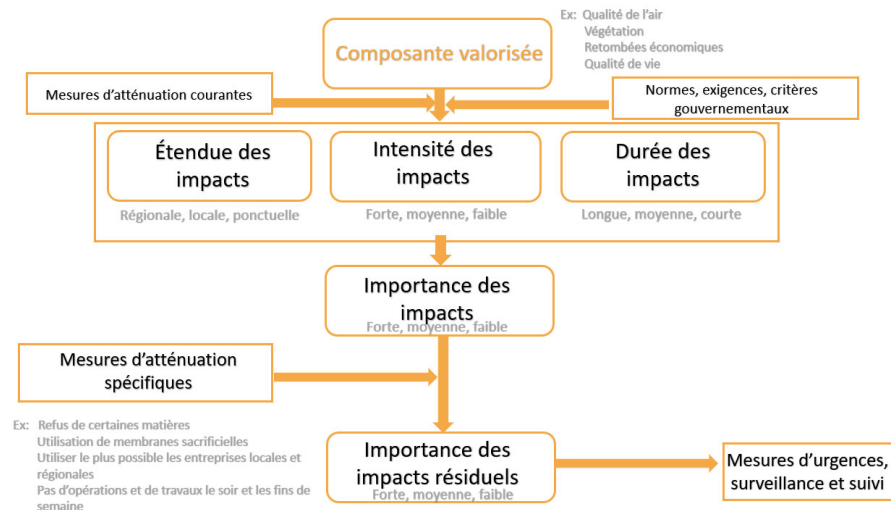
- L'évaluation des impacts porte sur chaque composante valorisée retenue



11

Méthodologie d'évaluation des impacts

- Application d'une méthode standardisée d'évaluation des impacts permettant au ministère de procéder à sa propre évaluation.



12

Méthodologie d'évaluation des impacts

- Matrice de qualification de l'importance de l'impact résiduel
- Évaluation des impacts par phase du projet (construction, exploitation, fermeture)
- Les impacts peuvent être positifs ou négatifs
- Les impacts peuvent être directs ou indirects
- Les impacts peuvent être réversibles ou irréversibles

Tableau 7-1: Matrice de détermination de l'importance de l'impact

Intensité	Étendue	Durée	Importance (pondération)
Forte (3)	Régionale (3)	Longue (3)	Forte (27)
		Moyenne (2)	Forte (18)
		Courte (1)	Moyenne (9)
	Locale (2)	Longue (3)	Forte (18)
		Moyenne (2)	Forte (12)
		Courte (1)	Moyenne (6)
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Moyenne (9)
		Moyenne (2)	Moyenne (6)
		Courte (1)	Faible (3)
Moyenne (2)	Régionale (3)	Longue (3)	Forte (18)
		Moyenne (2)	Forte (12)
		Courte (1)	Moyenne (6)
	Locale (2)	Longue (3)	Forte (12)
		Moyenne (2)	Moyenne (8)
		Courte (1)	Moyenne (4)
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Moyenne (6)
		Moyenne (2)	Moyenne (4)
		Courte (1)	Faible (2)
Faible (1)	Régionale (3)	Longue (3)	Moyenne (9)
		Moyenne (2)	Moyenne (6)
		Courte (1)	Faible (3)
	Locale (2)	Longue (3)	Moyenne (6)
		Moyenne (2)	Moyenne (4)
		Courte (1)	Faible (2)
	Ponctuelle (1)	Longue (3)	Faible (3)
		Moyenne (2)	Faible (2)
		Courte (1)	Faible (1)



13

EDO

Thématique 1 Climat sonore



14

Climat sonore

Les préoccupations :

- Assurer le respect des normes et critères gouvernementaux fixés pour la préservation de l'ambiance sonore (période de travaux et exploitation)
- Mieux contrôler et réduire les sources de bruits les plus perceptibles par le voisinage

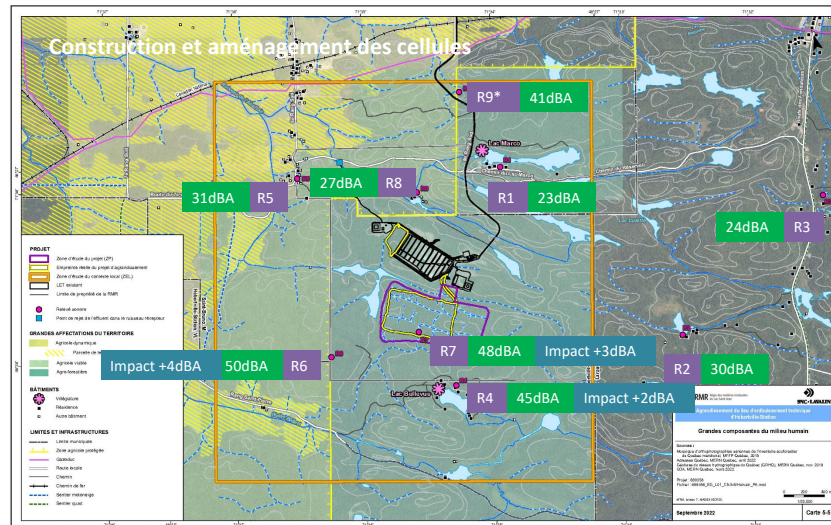
Travaux réalisés dans l'étude d'impact :

- Relevés sonores pour déterminer les niveaux sonores ambiants
- Modélisation conforme aux directives gouvernementales pour déterminer les niveaux sonores attendus
- Mesures de conception et d'aménagement pour réduire la présence de bruits
- Mesures d'atténuation spécifiques pour certaines sources de bruit
- Mesures de suivi du climat sonore



15

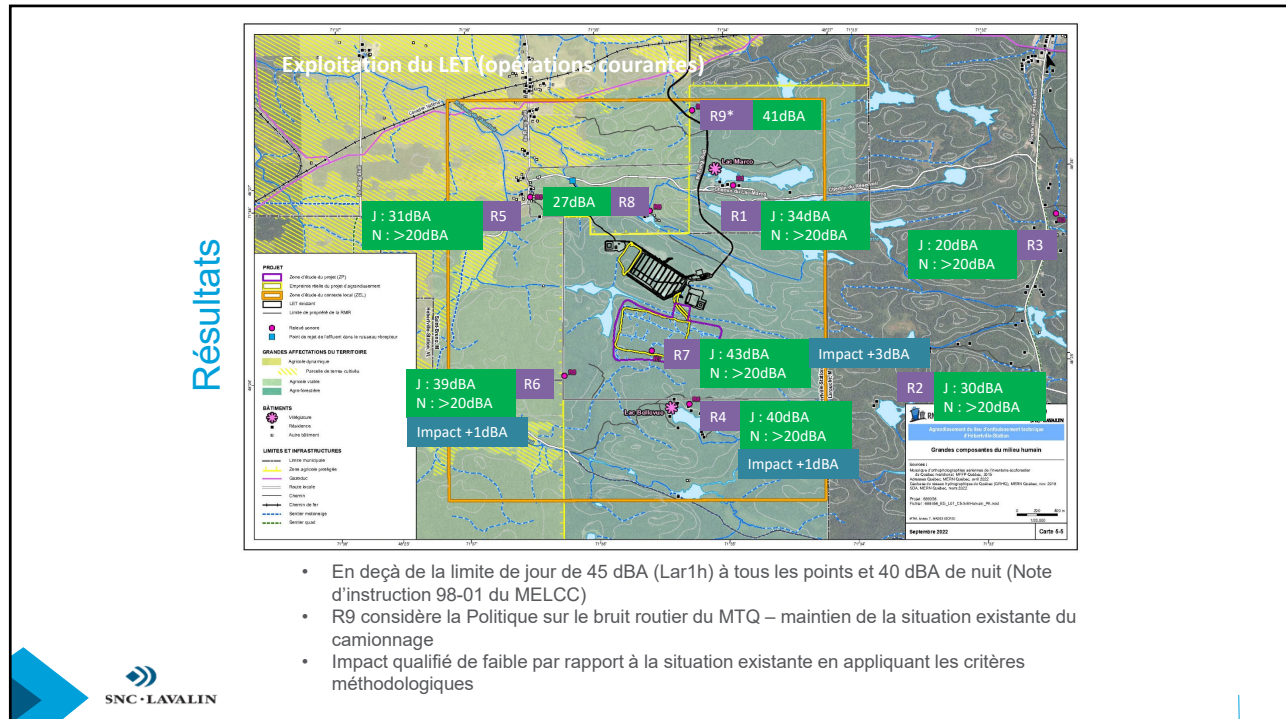
Résultats



- En deçà de la limite de jour de 55 dBA (Lar12h) à tous les points (lignes directrices chantier de construction MELCC)
- R9 considère la Politique sur le bruit routier du MTQ
- Impact des travaux qualifié de faible par rapport à la situation existante en appliquant les critères méthodologiques



16



17

Climat sonore

Mesures de conception et d'aménagement pour réduire les bruits :

- Respect des périodes d'opération et de travaux (éviter des sources de bruits de soir et de nuit)
- Conservation d'une importante zone boisée autour de l'aire d'agrandissement (environ 400 m.) en comparaison avec le 50 m. exigé par le REIMR
- Cellules d'enfouissement planifiées pour assurer un équilibre entre les déblais et les remblais réduisant le besoin de camionnage (apport, export au site), ainsi que les profondeurs de dynamitage

18

Climat sonore

Mesures d'atténuation spécifiques :

- **Bruits de passage et de cognement des camions** : Limiter les vitesses, s'assurer du bon entretien des voies
- **Alarmes de recul** :
 - Planifier les travaux et la circulation de manière à minimiser les besoins de marche arrière
 - Prévoir aux contrats directs données aux entrepreneurs par la RMR pour la réalisation des travaux l'obligation d'utiliser des alarmes de recul de type bruit blanc sur leur machinerie
 - Exiger des alarmes de recul à bruit blanc dans les prochains contrats de collecte sur les camions de collecte et autres transporteurs qui accéderont au site
- **Autres équipements** : Localiser les équipements les plus bruyants de manière la plus éloignée possible des récepteurs à proximité ou encore dans la direction contraire de la source de bruit.



19

Climat sonore

Mesures de suivi et de contrôle :

- Maintien de la politique de signalement pour le voisinage
- Réalisation d'une campagne de relevés sonores à l'année 1 de l'exploitation de la zone d'agrandissement 2B et ciblée à la portion sud du territoire afin de valider les niveaux sonores obtenus (indépendamment du suivi sonore régulier au 5 ans)



20

EDO

PAUSE



21

EDO

Thématique 2

Eaux souterraines, de surface et hydrologie



22

Eaux souterraines

Les préoccupations :

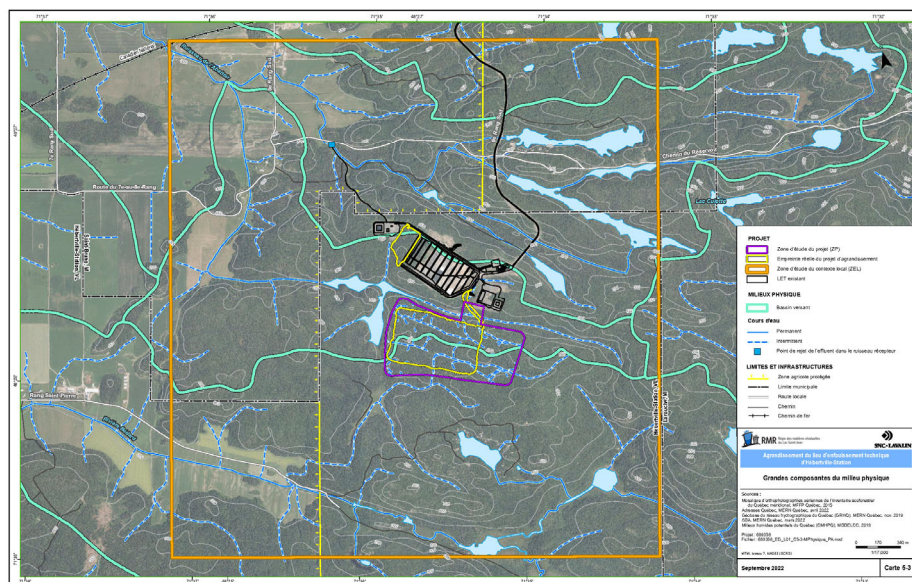
- Contenir les matières, les eaux de lixiviation et les fluides et assurer l'étanchéité des cellules d'enfouissement pour protéger la qualité de l'eau souterraine et des sols par l'application des dispositions réglementaires du REIMR
- Éviter la mise à nue prolongée de sols pouvant causer l'apport de MES
- Assurer un suivi continu de l'eau souterraine par des puits d'observation

Travaux réalisés dans l'étude d'impact :

- Étude de caractérisation Phase I pour confirmer l'absence de sols contaminés à gérer
- Étude géotechnique et hydrogéologique permettant de connaître notamment la composante du sol, l'écoulement souterrain de l'eau, la qualité actuelle de l'eau souterrain
- Données de suivi de la qualité de l'eau souterraine



23



24

Eaux souterraines

Principaux résultats :

- Absence de sols contaminés à gérer (pas de risque de contamination de la manipulation de tels sols)
- Pas de démonstration que le LET actuel a une interaction négative sur la qualité des eaux souterraines (données de qualité de l'eau souterraine liées aux conditions naturelles du sol)
- Le sens d'écoulement de l'eau est contraire au secteur le plus près du site agrandi du lac Bellevue
- Le suivi des eaux souterraines sera renforcé avec l'exploitation de la phase 2B



25

Eaux souterraines

Mesures d'atténuation :

- Mesures de contrôle de l'érosion et de prévention du transport de sédiments (limiter les superficies laissées à nu et le stockage temporaire de sols, utiliser les méthodes préventives de recouvrement, barrières à sédiments, etc. selon les problématiques vécues)
- Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles contournent la zone des travaux
- Appliquer tous les standards de préservation de la contamination par le déversement ponctuel d'hydrocarbure et la présence de trousse d'intervention
- Déclarer tout déversement à la ligne Urgence Environnement du MELCC



26

Eaux de surface

Les préoccupations :

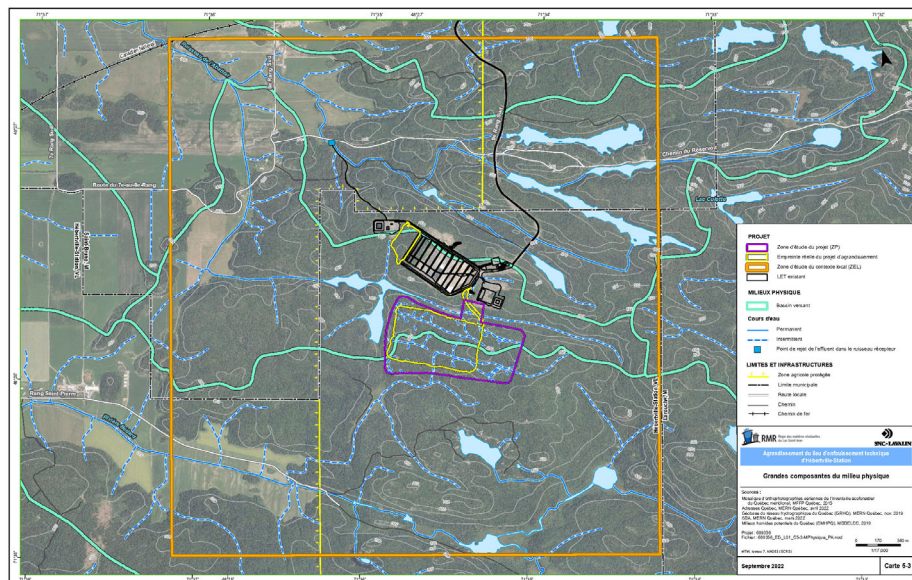
- Contenir les matières, les eaux de lixiviation et les fluides et assurer l'étanchéité des cellules d'enfouissement pour protéger la qualité de l'eau de surface par l'application des dispositions réglementaires du REIMR
- Éviter la mise à nue prolongée de sols pouvant causer l'apport de MES
- Assurer une capacité suffisante de traitement de l'eau, respecter les critères de qualité de traitement de l'eau (REIMR) et tendre vers les objectifs environnementaux de rejets (OER)
- Préservation de la qualité de l'eau des lacs (inquiétudes notamment en raison de la présence d'espèces nuisibles)

Travaux réalisés dans l'étude d'impact :

- Étude technique de conception pour la capacité et la performance de l'usine de traitement
- Données de suivi de la qualité de l'effluent et des lacs



27



28

Eaux de surface

Principaux résultats :

- Application des exigences du REIMR pour assurer la protection des eaux de surface :
 - Captage et évacuation des eaux de ruissellement
 - Réseau étanche de collecte et de traitement des eaux de lixiviation
 - Usine performante de traitement et capacité suffisante
 - Contrôle de la qualité de l'eau traitée avant son retour à l'environnement
- Mise à jour des OER par le MELCC
- Le suivi des lacs environnants a été mis sur pied principalement pour répondre aux préoccupations des résidents concernant la qualité de l'eau vs la présence de goélands.



29

Eaux de surface

Mesures d'atténuation :

- Tenir compte des changements climatiques dans la planification des volumes d'eau à gérer et à traiter
- Mesures de contrôle de l'érosion et de prévention du transport de sédiments (limiter les superficies laissées à nu et le stockage temporaire de sols, utiliser les méthodes préventives de recouvrement, barrières à sédiments, etc. selon les problématiques vécues)
- Orienter les eaux de ruissellement et de drainage de façon à ce qu'elles contournent la zone des travaux
- Appliquer tous les standards de préservation de la contamination par le déversement ponctuel d'hydrocarbure et la présence de trousse d'intervention
- Déclarer tout déversement à la ligne Urgence Environnement du MELCC



30

Thématique 3

Milieux humides et hydriques



Milieux humides et hydriques

Les préoccupations :

- Appliquer la séquence Éviter-Minimiser-Compenser :
 - Tenir compte des caractéristiques et de la valeur des milieux humides et hydriques (limiter l'empiètement sur les milieux humides les plus importants, interconnectés, etc.)

Travaux réalisés dans l'étude d'impact :

- Caractérisation des milieux humides et hydriques conformément aux protocoles du MELCC afin de localiser les milieux, leur superficie et leur valeur.
- Planifier une conception de projet minimisant l'impact



CONCLUSION DES ÉCHANGES + PROCHAINE RENCONTRE

- Un compte rendu et des fiches synthèses des discussions seront produits et vous seront soumises pour validation et commentaires
- Prochaine rencontre : mardi 13 décembre à 18h30
- Thématiques à couvrir
 - Qualité de l'air, odeurs et GES
 - Espèces fauniques (aviaire et grande faune)
 - Utilisation du territoire et des propriétés privées et intégration au paysage



35

ED0

Varia



36

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !



 **TRANSFERT**
Environnement et Société

37

37



TRANSFERT
Environnement et Société

NOS COORDONNÉES

Élisabeth Lévesque
Animatrice
elevesque@transfertconsult.ca

Mathieu Gilbert
Chargé de projet
mgilbert@transfertconsult.ca

38

38

ANNEXE 2

SUPPORTS VISUELS

Climat sonore				
Phase	Impacts anticipés	Importance avant mesures	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Phase de construction	Modification du climat sonore	Moyen	<p>Mesures légales (LQE, Lignes directrices bruit chantier de construction, autorisations gouvernementales, etc.)</p> <p>3 mesures d'atténuation courantes</p> <p>8 mesures d'atténuation spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des horaires et de la durée des travaux prévus Limiter les vitesses de circulation Localiser les équipements bruyants le plus loin possible des secteurs habités Planifier les travaux afin de limiter les besoins de marche arrière des véhicules Obliger les entrepreneurs sous contrat direct avec la RMR à avoir des alarmes de recul de type bruit blanc Réduire le niveau des alarmes de recul au minimum sécuritaire S'assurer que les voies de circulation soient bien entretenues Assurer qu'un responsable de chantier soit disponible pour répondre aux problématiques de bruit pour le voisinage <p>Programme de suivi et surveillance environnemental</p>	Faible
Phase d'exploitation	Modification du climat sonore	Moyen	<p>Mesures légales (LQE, Note d'instruction traitement des plaintes de bruit et exigences, autorisations gouvernementales, etc.)</p> <p>2 mesures d'atténuation courantes</p> <p>9 mesures d'atténuation spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les horaires Limiter les vitesses de circulation Localiser les équipements bruyants le plus loin possible des zones habitées Planifier les opérations afin de limiter la marche arrière des véhicules Obliger les sous-traitants sous contrat direct avec la RMR à avoir des alarmes de recul de type bruit blanc Minimiser le niveau sonore des alarmes de recul au minimum sécuritaire S'assurer que les voies de circulation soient bien entretenues Assurer la disponibilité d'un répondant pour le traitement des plaintes Poursuivre le suivi des niveaux sonores aux 5 ans Programme de suivi et de surveillance environnemental 	Faible
Phase de fermeture	Arrêt des sources sonores fixes et mobiles	N/D	<p>Mesures légales (LQE, Note d'instruction traitement des plaintes de bruit et exigences, autorisations gouvernementales, etc.)</p> <p>2 mesures d'atténuation courantes</p> <p>Aucune mesure d'atténuation spécifique</p>	N/D

Qualité de l'eau souterraine

Phase	Impacts anticipés	Importance avant mesures	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Phase de construction	Déversement accidentel d'hydrocarbures et autres fluides pouvant rejoindre les eaux souterraines	Faible	Mesures légales (LQE, REIMR, autorisations gouvernementales, etc.) 17 mesures d'atténuation courantes 3 mesures d'atténuation spécifiques: Limiter autant que possible les superficies de terrain laissées à nu et les quantités de sols entreposés Utiliser des méthodes temporaires de contrôle, lorsque requis (ex: paillis ou toiles, barrières à sédiments, bassins temporaires, etc.) Orienter les eaux de ruissellement et de drainage afin qu'elles contournent la zone des travaux Programme de suivi et de surveillance	Faible
Phase d'exploitation	Déversement de lixiviat provenant des cellules, bassins, regards et conduites (problématique d'étanchéité des équipements) Déversement accidentel d'hydrocarbures et autres fluides pouvant rejoindre les eaux souterraines	Moyen	Phases d'exploitation et de fermeture: Mesures légales (LQE, REIMR, autorisations gouvernementales, etc.) 15 mesures d'atténuation courantes 4 mesures d'atténuation spécifiques: Limiter autant que possible les superficies de terrain laissées à nu et les quantités de sols entreposés Utiliser des méthodes temporaires de contrôle, lorsque requis (ex: paillis ou toiles, barrières à sédiments, bassins temporaires, etc.) Orienter les eaux de ruissellement et de drainage afin qu'elles contournent la zone des travaux Respect des méthodes de conception, application du programme d'assurance qualité Programme de suivi et de surveillance environnemental.	Faible
Phase de fermeture	Déversement de lixiviat provenant des cellules, bassins, regards et conduites (problématique d'étanchéité des équipements)	N/A	Phases d'exploitation et de fermeture: Mesures légales (LQE, REIMR, autorisations gouvernementales, etc.) 15 mesures d'atténuation courantes 4 mesures d'atténuation spécifiques: Limiter autant que possible les superficies de terrain laissées à nu et les quantités de sols entreposés Utiliser des méthodes temporaires de contrôle, lorsque requis (ex: paillis ou toiles, barrières à sédiments, bassins temporaires, etc.) Orienter les eaux de ruissellement et de drainage afin qu'elles contournent la zone des travaux Respect des méthodes de conception, application du programme d'assurance qualité Programme de suivi et de surveillance environnemental.	N/A

Qualité de l'eau de surface

Phase	Impacts anticipés	Importance avant mesures	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Phase de construction	Risques associés aux apports de matières en suspension dans les eaux de surface Déversements accidentels d'hydrocarbures et autres fluides pouvant rejoindre les eaux de surface	Moyen	Mesures légales (LQE, REIMR, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, autorisations gouvernementales, etc.) 22 mesures d'atténuation courantes 2 mesures d'atténuation spécifiques: Limiter autant que possible les superficies de terrain laissées à nu et les quantités de sols entreposés Utiliser des méthodes temporaires de contrôle, lorsque requis (ex: paillis ou toiles, barrières à sédiments, bassins temporaires, etc.) Programme de suivi et de surveillance environnemental	Faible
Phase d'exploitation	Risques associés à la gestion des eaux de ruissellement Risques associés au traitement du lixiviat et au rejet des eaux traitées dans le milieu récepteur Déversement accidentel d'hydrocarbures et autres fluides pouvant rejoindre les eaux de surface	Moyen	Mesures réglementaires de base (LQE, REIMR, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, etc.) 8 mesures d'atténuation courantes 1 mesure d'atténuation spécifique : Continuer d'optimiser l'usine de traitement afin d'améliorer la qualité des rejets en lien avec les OER et avec l'analyse des recommandations formulées dans les rapports de performance Programme de suivi et de surveillance environnemental	Moyen
Phase de fermeture	Risques associés à la gestion des eaux de ruissellement et à la disposition des eaux de lixiviation traitées	Moyen	Mesures réglementaires de base (LQE, REIMR, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, etc.) 8 mesures d'atténuation courantes 1 mesure d'atténuation spécifique : Continuer d'optimiser l'usine de traitement afin d'améliorer la qualité des rejets en lien avec les OER et avec l'analyse des recommandations formulées dans les rapports de performance Programme de suivi et de surveillance environnemental	Moyen

Milieux humides et hydriques

Phase	Impacts anticipés	Importance avant mesures	Mesures d'atténuation	Impacts résiduels
Phase de construction	Réduction des superficies de milieux humides et hydriques	Moyen	Mesures légales* (LQE, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, autorisations gouvernementales, etc.) Aucune mesure d'atténuation courantes Aucune mesure d'atténuation spécifique	Moyen
Phase d'exploitation	Réduction des superficies de milieux humides et hydriques	Faible	Mesures légales* (LQE, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, autorisations gouvernementales, etc.) Aucune mesure d'atténuation courantes Aucune mesure d'atténuation spécifique	Faible
Phase de fermeture	Aucun impact significatif	N/A	Mesures réglementaires de base (LQE, REIMR, LCMHH, RAMHSS, RCAMHH, etc.) 8 mesures d'atténuation courantes 1 mesure d'atténuation spécifique : Continuer d'optimiser l'usine de traitement afin d'améliorer la qualité des rejets en lien avec les OER et avec l'analyse des recommandations formulées dans les rapports de performance Programme de suivi et de surveillance environnemental	N/A